



Paris, le 1^{er} février 2017

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

22 mars 2017 : le futur président de la République devant les maires de France

A l'occasion de l'élection présidentielle 2017, les maires de France se mobilisent pour contribuer au débat public. L'AMF a ainsi élaboré, avec le concours des associations départementales de maires, un "*Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité – pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens*", qu'elle soumettra aux candidats, à charge pour eux de se déterminer et de s'engager sur les orientations et principes défendus par l'Association.

Le point d'orgue de cette mobilisation sera l'audition des candidats lors d'un Rassemblement exceptionnel d'élus locaux, le 22 mars prochain au studio 104 de la Maison de la Radio avant le premier tour de la présidentielle ; une première dans l'histoire de l'AMF.

Cet événement permettra aux candidats (ayant recueilli les 500 parrainages nécessaires) de s'exprimer devant une audience composée de centaines de maires et présidents d'intercommunalité représentant l'ensemble des territoires de métropole et d'Outre-mer, dans un lieu emblématique du service public.

Avec ce Manifeste, l'AMF lance " un appel au renforcement des libertés locales, à la confiance dans les projets portés par les maires et les équipes municipales au service de leurs concitoyens. Il affirme une croyance en l'avenir de la commune qu'elle soit ancienne ou nouvelle. Il porte une conviction : toute évolution territoriale ne peut venir que du terrain."

Le renforcement des libertés locales doit reposer selon l'AMF sur des relations de confiance entre l'État et les collectivités et s'appuyer sur 4 principes essentiels :

- **Principe n°1** - Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.
- **Principe n°2** - L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.
- **Principe n°3** - État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.
- **Principe n°4** - Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature 2017-2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces 4 principes fondent les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle ; ils jettent les bases d'un véritable projet de contrat de mandature définissant des objectifs partagés entre l'Etat et les collectivités locales.
A l'évidence, "on ne réussira pas la France sans les communes".

Une opération avec **franceinfo**:

En partenariat avec les chaînes parlementaires



Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr